



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Aude

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## INONDATIONS DU 15 OCTOBRE 2018 : PROCEDURE CALAMITES AGRICOLES ARRETE MINISTERIEL DE RECONNAISSANCE

Carcassonne le,  
28 décembre 2018

Suite à l'avis favorable du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture, un arrêté ministériel de reconnaissance listant 204 communes sinistrées et précisant les dommages indemnisables a été pris le 21 décembre 2018.

Cet arrêté sera diffusé aux mairies concernées, et permettra aux exploitants sinistrés qui n'ont pas encore déposé un dossier d'indemnisation auprès de la DDTM de le faire dans les trente jours suivant la publication en mairie.

Cet arrêté ainsi que les formulaires sont disponibles sur le site des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/inondations-du-15-octobre-declarations-de-dommages-a10471.htmlaude.gouv.fr>

Contact presse :  
Cheffe de la Communication  
Dominique BLANC  
04 68 10 27 87

Assistante communication  
Sylviane ISNARD  
04 68 10 29 82

Service de la communication  
interministérielle  
Préfecture de l'Aude  
52 rue Jean Bringer  
11 000 CARCASSONNE  
06 76 72 33 81

Suivez nous sur :



@prefet11



Préfecture de  
l'Aude



[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)